La CDD renforcée

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La CDD renforcée est obligatoire pour trois catégories et facultative pour une quatrième. Les catégories obligatoires sont les personnes politiquement exposées (PPE), avec les membres de leur famille et leurs proches associés, les clients issus de pays à risque élevé ou liés à ceux-ci, et tout client que l'évaluation de l'entreprise classe comme présentant un risque élevé.[1] La quatrième catégorie, facultative, couvre toute situation dans laquelle les indicateurs de signaux d'alerte des Guidelines sont présents. Les mesures renforcées comprennent l'obtention de l'accord de la direction générale pour nouer ou poursuivre la relation, l'établissement de l'origine du patrimoine et de l'origine des fonds, ainsi qu'une surveillance continue renforcée.

Les personnes politiquement exposées

La PSN02 reprend la distinction du GAFI. Les PPE étrangères sont toujours soumises à la CDD renforcée. Les PPE nationales et les PPE d'organisations internationales y sont soumises lorsque la relation ou la transaction présente un risque plus élevé, ce que l'entreprise doit évaluer.[2] La notice étend ce statut aux membres de la famille et aux proches associés. Une personne qui cesse d'exercer une fonction publique importante reste une PPE jusqu'à ce que l'entreprise estime que le risque a disparu. Cette appréciation dépend de la fonction exercée et du temps

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

écoulé, et elle doit être documentée. Le filtrage au moyen d'une base de données commerciale de PPE lors de l'entrée en relation, puis à intervalles réguliers, constitue le socle. La pratique attendue consiste à confirmer un résultat positif par une seconde source et à consigner la décision.

Dans le contexte DPT, le risque PPE survient le plus souvent par le biais du client personne morale. Une société de négoce singapourienne dont le bénéficiaire effectif ultime est un parent d'un ministre d'un pays voisin constitue dès le premier jour une relation avec une PPE étrangère. Les entreprises qui ne filtrent que l'entité cliente et ses administrateurs passent à côté. Le filtrage doit atteindre chaque bénéficiaire effectif identifié.

Origine du patrimoine et origine des fonds

Les deux notions sont distinctes, et les Guidelines les traitent comme telles. L'origine des fonds est la provenance des fonds ou jetons précis utilisés dans la relation. L'origine du patrimoine est la provenance de l'ensemble de la fortune nette du client.[3] Pour les clients DPT, l'une et l'autre soulèvent des questions que les établissements traitant en monnaie fiduciaire rencontrent rarement. Un client qui dépose 200 ETH acquis en 2016 peut établir l'origine des fonds en montrant l'historique on-chain depuis l'adresse d'acquisition, et l'origine du patrimoine en présentant l'achat initial en monnaie fiduciaire ou les relevés de minage. Un client qui ne peut le faire et qui explique la détention par un investissement précoce dont les justificatifs ont été perdus pose un problème que l'entreprise doit résoudre dans le dossier : soit corroborer par l'analyse de la blockchain (chapitre VII), soit refuser.

Question d'un client

« Notre client est un family office singapourien qui souhaite déposer l'équivalent de 15 millions de S$ en bitcoins acquis sur plusieurs années par l'intermédiaire de trois plateformes d'échange, dont deux ont depuis fermé. Que doit contenir le dossier ? » Le dossier doit contenir suffisamment d'éléments pour permettre à un responsable de la conformité raisonnable de conclure que les bitcoins ont été acquis au moyen d'un patrimoine légitime. En pratique, cela suppose quatre éléments. - Les relevés de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

compte ou fichiers d'export de la plateforme encore active pour la part qui la concerne. - Pour les plateformes fermées, des relevés bancaires montrant les virements en monnaie fiduciaire vers celles-ci au cours des années concernées, rapprochés des réceptions on-chain sur des adresses que le client contrôle, le client démontrant ce contrôle par un message signé. - Un rapport d'analyse de la blockchain sur les adresses de dépôt ne montrant aucune exposition significative à des contreparties sanctionnées, liées au darknet ou à des mixeurs. - Un exposé de l'origine du patrimoine étayé par des déclarations fiscales ou des comptes audités de l'entreprise opérationnelle de la famille. Si le rapprochement laisse un écart supérieur à un faible pourcentage, l'entreprise doit documenter pourquoi elle accepte l'explication, ou refuser la part concernée.

Notes

1. MAS Notice PSN02, para. 8 (vigilance renforcée à l'égard de la clientèle), qui vise les personnes politiquement exposées, les pays à risque élevé et les autres clients à risque élevé. ↩
2. MAS Notice PSN02, para. 8 (personnes politiquement exposées) et para. 2 (définitions de « politically exposed person », « domestic politically exposed person », « foreign politically exposed person » et « international organisation politically exposed person »). ↩
3. Guidelines to Notice PSN02, section sur la CDD renforcée, l'origine du patrimoine et l'origine des fonds ; MAS, Guidance on Private Banking Controls, 2014 (comme norme de référence pour la corroboration de l'origine du patrimoine). ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.